### >>> Possibilités forestières 2023-2028



# Unité d'aménagement 082-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 082-51 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 22 270 hectares de lisières boisées riveraines	- 11 600 m³/an
Retrait de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour les peupliers appliquée pour 2018-2023	- 10 800 m³/an
Considération de la mortalité associée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur 24 160 hectares	- 3 600 m³/an
Ajustement à 840 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 1 700 m³/an
Ajout 910 hectares pour l'agrandissement de l'aire protégée Kanasuta	- 1 500 m³/an
Retrait de 70 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles	- 100 m³/an

### Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux	
pentes abruptes de la cartographie LIDAR	

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie			
Categories	Hectares	%		
Superficie totale de l'unité d'aménagement	617 440	100%		
Retraits de superficie				
Territoire non forestier	160 610	26%		
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m³/ha)	3 770	1%		
Territoire forestier exclu de l'aménagement	132 980	22%		
Superficie destinée à l'aménagement forestier	320 080	52%		



### Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)			
	2023-2028	2018-2023		
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 740	3 860		
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0		
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	460	470		
Total des coupes totales	4 200	4 330		
Éclaircie commerciale	30	30		
Coupe progressive régulière	0	0		
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	190	200		
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	150	150		
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0		
Total des coupes partielles	370	380		
Total des activités de récolte	4 570	4 710		
% des coupes totales / récolte	92%	92%		
% des coupes partielles / récolte	8%	8%		

# Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)			
	2023-2028	2018-2023		
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0		
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	340	340		
Plantation de base (1 600 plants/ha)	500	500		
Regarni	440	440		
% des plantations dans les coupes totales	20%	19%		
Total des travaux de reboisement	1 280	1 280		
Nettoiement	670	670		
Éclaircie précommerciale	30	30		
Dégagement de la régénération naturelle	0	0		
Dégagement de plantation	460	460		
Élagage	0	0		
Total des travaux d'éducation	1 160	1 160		
Scarifiage partiel	870	870		
Scarifiage en plein	830	830		
Total de la préparation de terrain	1 700	1 700		
Total des travaux sans récolte	4 140	4 140		

#### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 000 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de 2 970 000 \$, soit 99 % du budget disponible.

#### Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

#### Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	419 800	13 600	0	6 500	135 100	97 700	4 200	9 300	1 300	687 500
2023-2028	407 500	13 200	0	6 300	121 500	95 300	4 100	9 100	1 200	658 200
Δ	-3%	-3%	-	-3%	-10%	-2%	-2%	-2%	-8%	-4%

#### Recommandation du Forestier en chef

#### Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

#### Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités pour les forêts à haute valeur de conservation reçues en 2014 pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues.

Les grands habitats essentiels n'ont pas d'effet additionnel étant donné qu'ils sont intégrés à l'intérieur du périmètre des aires protégées.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	407 500	13 200	0	6 300	121 500	95 300	4 100	9 100	1 200	658 200
Certification	-4 200	-100	0	-100	-1 400	-1 000	0	-100	0	-6 900

# **Documentation complémentaire**

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,

Louis Pelletier, ing.f.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021